



**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

***Par courriel seulement***

Le 19 décembre 2025

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2021-112 relative au remplacement des transformateurs de puissance au poste des Montagnais  
Votre dossier : R-4160-2021  
Notre dossier : R061847 YF

---

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2021-112 rendue le 2 septembre 2021, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant le remplacement des transformateurs de puissance au poste des Montagnais (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

***Rappel des faits***

Le 25 mai 2021, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Le Projet vise le remplacement des deux transformateurs de puissance au poste des Montagnais ainsi que des équipements connexes. Il s'inscrit dans les catégories d'investissement « Maintien des actifs » et « Maintien et amélioration de la qualité du service ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 129,0 M\$, avec des mises en service prévues en octobre 2023, octobre 2024 et octobre 2025 inclusivement.

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

Dans sa décision D-2021-112, pages 14, 15 et 18, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

***AUTORISE*** le Transporteur à réaliser le Projet relatif au remplacement des transformateurs de puissance au poste des Montagnais;

***DEMANDE*** au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [48] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient une nouvelle autorisation de la direction d'Hydro-Québec à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai.

[49] La Régie demande au Transporteur de se conformer aux exigences qu'elle a mentionnées aux paragraphes 508 à 511 de sa décision D-2014-035<sup>26</sup> et aux paragraphes 364 à 366 de sa décision D-2017-021<sup>27</sup>, dans le cas de modifications au Projet, incluant la mise en place d'une solution technique alternative ou d'un dépassement des coûts. » [notes de bas de page omises]

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 129,0 M\$ autorisé initialement.

### ***Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier***

La nécessité d'une réévaluation du coût du Projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

La haute direction d'Hydro-Québec ayant autorisé une augmentation de 85,6 M\$ des crédits globaux, le coût du Projet est porté au montant de 214,6 M\$.

Le Projet<sup>2</sup> impliquait trois mises en service, initialement prévues en octobre 2023, 2024 et 2025. Celles-ci sont désormais reportées en 2026 et 2027.

---

<sup>2</sup> [D-2021-112](#), par. 8.

**Explication des écarts**

Les principaux écarts, totalisant 85,6 M\$, proviennent des éléments suivants :

69,9 M\$ – Ingénierie, approvisionnement et construction

Les coûts se sont avérés supérieurs, principalement en raison des facteurs suivants :

- Conditions économiques post-Covid :
  - Retard de livraison important d'un équipement essentiel (+2 ans) ;
  - L'inflation supérieure aux prévisions, ayant un impact direct sur l'indexation des prix des transformateurs de puissance ;
  - Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et disponibilité restreinte des entrepreneurs, ayant conduit à deux appels infructueux et nécessité des ajustements substantiels aux conditions de travail afin de rendre le projet réalisable (gite et couvert) ;
- Prolongation des travaux ;
- Les feux de forêt de l'été 2023, ayant interrompu les activités et repoussé le calendrier.

15,7 M\$ – Frais financiers

- Ajustement en lien avec l'augmentation des coûts de Projet et à la suite de la révision de l'échéancier des travaux.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
Remplacement des transformateurs de puissance au poste des Montagnais  
(en milliers de dollars)

|  | Autorisation<br>initiale<br>D-2021-112 | Coût révisé      | Écarts          |
|--|--|------------------|-----------------|
| <b>Coûts d'avant-projet</b>                      | 928,2                                  | 985,9            | 57,7            |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>928,2</b>                           | <b>985,9</b>     | <b>57,7</b>     |
| <b>Coûts du projet :</b>                         |  |                  |                 |
| Ingénierie, approvisionnement et<br>construction | 118 572,3                              | 188 526,3        | 69 954,0        |
| Client   | 4 607,2                                | 4 518,0          | -89,2           |
| Frais financiers                                 | 4 889,8                                | 20 600,8         | 15 711,0        |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>128 069,3</b>                       | <b>213 645,1</b> | <b>85 575,8</b> |
|  |  |                  |                 |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>128 997,5</b>                       | <b>214 631,0</b> | <b>85 633,5</b> |

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du Projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité des installations au poste des Montagnais et à maintenir la continuité et la qualité du service de transport. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette